

Vos questions / nos réponses

Arrêter pour possession de drogue à l'étranger

Par [Profil supprimé](#) Postée le 18/08/2016 23:28

Bonjour,

Je me suis fais contrôler par la police en Allemagne alors que je prenais le train et ils ont trouvé les 15g de cannabis en ma possession.

Ceux-ci n'étaient qu'à usage personnel, je ne suis fiché qu'en simple consommateur. De plus, je n'ai jamais eu de soucis avec la justice pour quoi que ce soit.

Ils m'ont informé que je devrais attendre une réponse du juge (3-4 mois) avant de savoir à quoi m'attendre. Mais je flippe quand même un peu beaucoup... Je sais pas trop quels sont les risques et les sanctions ?! Amende ? TIG ? Prison ?

Si quelqu'un peut m'informer de la suite de la procédure et des sanctions envisageable pour mon cas ce serait super

Mise en ligne le 19/08/2016

Bonjour,

Nous ne savons si vous serez jugé en France ou en Allemagne. En France le risque maximum encouru pour usage de cannabis est de 3750 euros d'amende, un an de prison et éventuellement une injonction de soins ou un stage. Notre service n'étant pas spécialisé sur les questions juridiques, nous ne serions vous répondre plus précisément sur la législation en Allemagne notamment.

Vous pouvez cependant, joindre une maison de la justice et du droit qui propose des consultations gratuites d'avocat. Nous vous mettons le lien du site du Ministère de la Justice où vous pourrez trouver des adresses.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Maison de la Justice et du droit / site du Ministère de la Justice](#)